

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

Objet : ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AIN : MISSION "ARCHIVISTES"

Membres élus présents : MM. BERTOLOTTI - BORTOT – DELPERIE – MME DOITRAND - MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND – MME MARVIE – MAULET – MM. MONNET – PRADEL - MME PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MULLER - PIDOU - PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Forte de plus de 120 ans d'histoire économique du département de l'Ain et de ses entreprises, notre Compagnie dispose d'un fonds documentaire qui n'est actuellement pas archivé et ne peut donc pas être exploité ni éventuellement partagé.

Aussi, en partenariat avec le service des Archives Départementales, nous avons procédé à une première évaluation du fonds d'historiques archivables. Ce ne sont pas moins de 700 mètres linéaires qui sont actuellement stockés au sein de l'Hôtel Consulaire.

Conformément aux échanges déjà engagés avec la Direction des Archives Départementales, l'appui d'un archiviste professionnel est indispensable à la mise en œuvre d'une méthodologie garantissant la sauvegarde des éléments les plus significatifs de cette histoire économique. C'est pourquoi je vous propose de nous adjoindre ces compétences, sous la forme d'un contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois, débutant idéalement le 1er octobre 2022 et rattaché au directeur du service entrepreneuriat et placé sous le contrôle scientifique des Archives Départementales de l'Ain (CDD d'archiviste de niveau III d'un coût prévisionnel de l'ordre de 19 K€).

Nous verrons également dans un second temps comment valoriser l'histoire de l'économie de l'Ain et du rôle de notre Compagnie à des périodes charnières de notre histoire.



Afin d'être en mesure d'exploiter ce fonds documentaire, le Bureau propose de porter cette dépense au budget rectificatif pour l'exercice 2022, pris sur les disponibilités budgétaires liées aux postes non pourvus au titre de cet exercice."

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- approuver le lancement de la mission "Archiviste professionnel" avec la Direction des Archives Départementales,
- valider la dépense liée au recrutement d'un CDD de 6 mois (CDD d'archiviste de niveau III) pour mener à bien la mission, débutant au 1^{er} octobre 2022 et rattaché au Directeur du Service Entrepreneuriat et placé sous contrôle scientifique des Archives Départementales de l'Ain pour un montant prévisionnel de l'ordre de 19 k€.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, :

- **approuve le lancement de la mission "Archiviste professionnel" avec la Direction des Archives Départementales de l'Ain,**
- **valide la dépense liée au recrutement d'un CDD de 6 mois (CDD d'archiviste de niveau III) pour mener à bien la mission, débutant au 1^{er} octobre 2022 et rattaché au Directeur du Service Entrepreneuriat et placé sous contrôle scientifique des Archives Départementales de l'Ain pour un montant prévisionnel de l'ordre de 19 k€.**

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

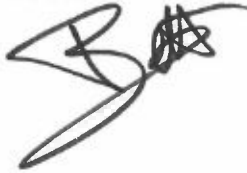
Objet : ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AIN : MISSION "ARCHIVISTES"

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	21
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

